

Réalisation d'un service collectif pour le RWLP Pourquoi il faut supprimer le statut de cohabitant

Note préparatoire

Enjeu et objet

Le statut de cohabitant constitue une restriction à l'universalité de la sécurité sociale qui a été introduite dans les années 80. Il produit de nombreux effets négatifs ; le RWLP en a identifié 20 dans une note qui nous a été fournie. La position du RWLP est que le premier pas d'une « modernisation » de la sécurité sociale passe par la suppression de ce statut. Nous rejoignons cette analyse, ayant pour notre part exprimé de nombreuses craintes par rapport certaines velléités de remplacer le système de la sécurité sociale – qui a fait une nouvelle fois toutes ses preuves pendant la crise sanitaire – par des aventures insuffisamment réfléchies, comme le recours à une « allocation universelle »¹.

L'action politique d'un « retour aux droits pour tous » est une action de longue haleine ; le RWLP en fait son fer de lance en 2022, notamment lors de la journée mondiale de lutte contre la pauvreté le 17 octobre.

En 2021, une série de clips ont déjà été réalisés ; ils mettaient en lumière le caractère surréaliste de ce statut en évoquant, sous le mode l'humour, les situations aberrantes qu'il génère.

Ici, la visée est tout autre : il s'agit de témoigner de situations réelles, d'une part, et d'engagements d'acteurs (syndicaux, académiques) d'autre part.

La stratégie est en effet de lancer un mouvement, que d'autres acteurs de l'éducation permanente pourront prolonger (en l'occurrence le Ciep, PAC et le Cepag notamment). L'horizon de 2024 étant évidemment à l'esprit de tous.

Le lien avec l'article 1^{er} consiste, d'une part, à revendiquer un « retour aux droits » économiques et sociaux, mais aussi à illustrer concrètement la connexité des droits : n'évoquons ici que le fait que le statut de cohabitant touche particulièrement les femmes (mais pas exclusivement).

1 RTA a publié de nombreuses analyses sur cette question, notamment Ph. Mahoux et J. Blairon « L'allocation universelle, cheval de Troie de la dérégulation », <https://intermag.be/analyses-et-etudes/politique/717-l-allocation-universelle-cheval-de-troie-de-la-deregulation>. Cette analyse a été fournie au groupe d'experts et d'acteurs que nous évoquons par après.

Processus et actions

RTA participera aux réunions qui se tiendront à l'initiative du RWLP avec les acteurs qui se joignent à cette revendication. Il est particulièrement significatif, en effet, que des acteurs syndicaux et académiques (comme M. Alaluf) s'accordent sur le fait que la suppression de ce statut soit la priorité pour défendre la sécurité sociale.

Pour ce qui est des témoignages sur des situations concrètes, le réalisateur discutera avec les « témoins du vécu/militants » à partir de la note sur les « 20 vertus de la suppression du statut de cohabitant » en leur demandant laquelle ou lesquelles ils souhaitent évoquer. Il est essentiel en effet que ces témoignages soient diversifiés d'une part et ancrés dans la réalité de la vie, souvent invisible, de ces personnes, d'autre part.

Il est décidé du dispositif narratif de la façon suivante : RTA montera les témoignages concrets ; ils seront soumis « in vivo » à 4 acteurs qui y réagiront en direct, en expliquant à partir de la situation

évoquée pourquoi ils s'engagent pour la suppression de ce statut. Les acteurs interrogés seront J.-F. Tamellini (FGTB Wallonne), Marc Becker (CSC), Aline Bingen (Ulb) et Christine Mahy, ce qui agrantit divers équilibres.

Les 4 réalisations seront diffusées lors de la séance organisée au Théâtre de Namur le 17 octobre, en présence de la Ministre Lalieux. Elles devront être suffisamment différentes pour retenir l'attention et soutenir le plaidoyer et ne pas excéder 3 minutes.

Elles seront ensuite diffusées via les réseaux sociaux, chaque partenaire en faisant usage dans ses différentes activités ou actions.

RTA 18 février

Service n°2 - Réalisé pour le RWLP

« Pourquoi il faut supprimer
le statut de cohabitant »

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Sur le fond

L'action pour la suppression du statut de cohabitant et le service de sensibilisation qui doit la soutenir s'inscrit dans un contexte des plus compliqués, puisque que dans plus d'un cénacle (politique ; académique) des reproches sont adressés au système de sécurité sociale qui « ne remplirait plus ses fonctions », « ne serait plus adapté », bref « devait être modernisé ».

Le thème de la « modernisation » cache trop souvent des volontés de démantèlement ou de régression ; de plus, il est utilisé pour discréditer les opposants, qualifiés fort commode d'obstacles au Progrès.

Sur le fond, la réalisation du service se fait donc dans un contexte doublement difficile : il faut aller à rebours du discours de modernisation et montrer au contraire que la suppression du statut ne touche pas seulement une catégorie de personnes déjà négligées si ce n'est stigmatisées, mais bénéficierait à tous.

Cette réalisation au service d'une campagne nous confronte au défi de trouver les moyens de sortir du registre « corporatiste » (des revendications énoncées pour une catégorie de personnes, dans un domaine, etc.) dans lequel trop de protestations ou de critiques sont cantonnées.

La manière de relever ce défi a consisté à choisir comme point de vue que le sens de l'histoire va dans la direction de rendre la sécurité sociale de plus en plus universelle. C'est la thèse soutenue notamment par Mateo Alaluf qui a participé aux discussions relatives à la conception des réalisations.

Ce point de vue intègre aussi la pensée de Robert Castel pour qui la sécurité sociale est la propriété de ceux qui n'ont pas de propriété privée.

Evoquer la propriété sociale, c'est évidemment convoquer comme protagonistes les partenaires sociaux et singulièrement les syndicats.

Il a paru essentiel en la matière d'arriver à établir une convergence relativement à la revendication jugée prioritaire : « étendre la sécurité sociale, c'est d'abord supprimer le statut de cohabitant ».

La dimension historique qui permet de tracer un sens de l'histoire a été confiée à Aline Bingen de l'ULB qui mène une série de recherches sur cette question.

Rendre une question publique

Dans nos travaux d'analyse institutionnelle, nous avons posé, dans le sillage de C.W. Mills⁶ que le travail politique qui consiste à « mettre une question à l'ordre du jour » (et c'est bien le travail de l'éducation permanente) passe par deux impératifs :

- il faut rendre la question « sensible » (du fait par exemple de son ampleur, de son intensité ou de son exemplarité) ;
- il faut la faire « adopter » par ceux qui, n'étant pas directement concernés, acceptent de la faire leur et de considérer qu'elle doit trouver solution.

C'est cette logique qui a inspiré la logique de réalisation : un témoignage d'un « témoin du vécu » relate les effets délétères de ce statut dans sa vie ; un acteur (syndical, académique, associatif) commente la situation et argumente, selon son point de vue, pourquoi elle est inacceptable dans notre société.

Il ou elle exprime ensuite son engagement à supprimer ce « statut » (étrange statut qui prive de droits...).

La représentativité des personnes qui expriment cet engagement est évidemment un élément majeur de la réalisation, puisqu'il s'agissait de Jean-François Tamellini, Marc Becker, Aline Bingen et Christine Mahy.

Une double exigence pour le travail démocratique

Ce travail n'a pu que nous relier à une série de positions prises par Michel Wieviorka dans son ouvrage *Pour une démocratie de combat*⁷ : la réinvention démocratique passe par une double exigence qu'il présente comme suit :

mais si la démocratie n'est pas seulement défensive, ensemble de garanties limitant les pouvoirs des dominants, si elle est aussi source de progrès, de créativité, de transformation, d'inventivité, si elle crée d'abord les conditions favorables à des processus de subjectivation [qui permettent aux sujets et aux groupes de se créer et de créer leur existence], cela implique des sciences humaines et sociales procédant plutôt à partir du sujet individuel.
En fait, il y a là une double exigence, il s'agit d'être capables de circuler d'un registre à l'autre, du système au sujet personnel, et vice versa.

Il nous a semblé qu'il y avait là une voie pour l'éducation permanente : être source de créativité et d'inventivité ; connecter des registres aussi éloignés que le système et le vécu, essentiellement de ceux qui ne sont ni entendus ni même visibles aux yeux dominants.

6 C.W. Mills, *L'imagination sociologique*, Paris, La Découverte, éd. Française 2006. La quatrième de couverture précise ceci : « L'auteur explore le rapport des sciences sociales aux valeurs et leur contribution à la dynamique de la démocratie, qui implique que toutes les personnes affectées par une décision humaine aient leur mot à dire dans cette décision. » Nous avons analysé une série d'exemples de ce fonctionnement dans E. Servais et J. Blairon, *L'institution recomposée, tome 1 Petites luttes entre amis*, Bruxelles, Luc Pire, 2000.

7 M. Wieviorka, « Les chantiers de la réinvention démocratique », in *Pour une démocratie de combat*, Paris, Laffont, 2020, p. 354 notamment.

LES RÉALISATIONS

Elles ont été diffusées au Théâtre de Namur lors de la journée du 17 octobre 2022.

<https://www.rwlp.be/1710/#17102022-videos>

En voici le détail

- **150€ pour le reste**
Interviews Julien Buffo et Christine Mahy

<https://vimeo.com/759107259>



- **Les attachements détruits**
Interviews Lena Loucks
et Jean-François Tamellini

<https://vimeo.com/759108484>



- **Puisqu'on l'a déjà fait**
Interviews Margaux Chauvaux
et Aline Bingen

<https://vimeo.com/759110033>



- **S'enfoncer pour s'en sortir**
Interviews Yoan Taboga
et Marc Becker

<https://vimeo.com/759110711>

